

**Vous intégrez l'Éducation nationale en tant que stagiaire,
FÉLICITATIONS & BIENVENUE DANS LA PROFESSION.**

Mais ne restez pas ISOLÉ-E,

DÉFENDEZ VOS DROITS AVEC LE

SYNDIQUEZ-VOUS !



Comment va se dérouler votre année de stage ?

Pour les stagiaires à temps complet :

sein de son établissement d'affectation,

- Chaque stagiaire se verra désigner un tuteur, de préférence au sein de son établissement d'affectation,
- Des modules de formation seront proposés par l'INSPÉ, notamment 2 jours de formation transversale pour la prise en charge des classes et 3 jours de formation disciplinaire à l'initiative des corps d'inspection.

Pour les stagiaires à mi-temps :

sein de son établissement d'affectation,

- Chaque stagiaire se verra désigner un tuteur, de préférence au sein de son établissement d'affectation,
- Le fonctionnaire stagiaire inscrit en M2 poursuivra son cursus universitaire,
- Pour les autres, des modules de formation leur seront proposés par l'INSPÉ répondant aux besoins repérés par les corps d'inspection. Il vous sera également proposé de passer un DU (diplôme universitaire) sous la forme d'un «écrit réflexif» d'une trentaine de pages et d'UE LVE et CNT.

**Le tout faisant l'objet de fortes pressions à l'égard des stagiaires.
En effet la proposition se transforme très vite en obligation
et même en chantage à la titularisation...**

Pour tous : le mercredi et le jeudi seront libérés dans les établissements.

Évaluation : 1^{er} rapport du tuteur à la fin novembre, 2^{ème} rapport en avril (complété par celui du chef d'établissement), visite ou inspection ensuite. À la demande du stagiaire ou du chef d'établissement ou de l'INSPÉ, des visites conseils pourront avoir lieu dès novembre et en mars (ces visites ne sont théoriquement pas prises en compte dans la validation).

**Un conseil : ne pas sous estimer les difficultés !
Il faut signaler tout ce qui vous paraît problématique ou susceptible de compromettre votre année.
En juin, il sera trop tard !**

Validation :

- Mi-juin réunion du jury académique pour les PLP.
- Fin juin : entretiens professionnels en cas de doute et 2^{ème} réunion du jury académique.

Vous avez travaillé avant dans l'Éducation nationale ou dans le privé

Reclassement : Veillez à remplir très rapidement le dossier de reclassement si vous avez été surveillant, AED, contractuels ou MA ou vacataires ou cadre dans le privé. Cela vous permettra d'obtenir davantage de points de mutation, ainsi que de progresser plus rapidement dans les échelons afin d'avoir une meilleure rémunération.

Suite aux différentes actions menées, pendant des années, par la FSU et le SNUEP, le ministère a accepté depuis la rentrée 2014 de mettre fin à la «clause butoir» qui empêchait les contractuels d'être reclassés au delà de l'échelon 3.

Vos services antérieurs seront donc comptés plus favorablement !

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

SNUEP-FSU Lille

209 rue Nationale 59000 LILLE

Courriel : lille.snuep@gmail.com ; Site : www.lille.snuep.fr



MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e Oui Non N° :
M. Mme Date de naissance : / /

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Tél. fixe : Portable :

E-mail :

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

ACADÉMIE (au 01/09/2020) :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Stagiaire PLP CPE

Échelon au 01/09/20 :

Journal FSU (« POUR ») : Numérique Papier

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un
crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. ***

*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est
comptabilisée dans les frais professionnels.

COTISATION STAGIAIRES

99 €

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant 99 €

Mode de paiement : Prélèvement en 3x ou 6x

Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site

Chèque-s : 1x 2x 3x

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Discipline précise :

Code (si connu) :

AFFECTATION :

LP SEP SEGPA EREA

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : / /

Signature :

Rappelez-vous :

Stagiaire Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 99 euros revient au final à 33 euros, soit 2,75 euros par mois.



99 € = 33 €

La différence (les 66 €) viendra en déduction de votre impôt !

POUR 2,75 € PAR MOIS VOUS VOUS SYNDIQUEZ

**ET ÊTRE SYNDIQUÉ-E PERMET
D'OBTENIR DES CONSEILS,
NOTAMMENT POUR LES MUTATIONS INTER & INTRA**

ATTENTION : le fait d'être nommé-e sur l'académie de Lille ne vous garantit pas d'avoir un poste en tant que titulaire sur cette académie l'an prochain !

Toutefois mettez toutes les chances de votre côté : ayez les bonnes informations lors de la phase de saisie de vos différents vœux.

Ne vous fiez pas aux bruits de couloir qui traînent à l'INSPÉ et aux conseils, parfois mal avisés, de votre entourage professionnel...

Notre métier, leur avenir